

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 25 mars 2024

Date de l'annonce publique : 15/03/2024

Date de la convocation des conseillers : 15/03/2024

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2024-03-25 - 6.11	
Point de l'ordre du jour	6.11	
Objet	Budget 2024 - Modification budgétaire (A. Alimentation de l'article 3/910/648120/99002)	

Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose d'apporter la modification suivante au budget communal :

Article	Libellé	Modification
3/910/648120/99002	Subventions spéciales aux associations - Colonies de vacances	+1.250,00

Considérant que l'alimentation de l'article permet l'allocation du subside d'anniversaire pour ses 50 ans à l'association "Colonies de Vacances Roeser ASBL" à hauteur de 2.500 euros, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires régissant l'allocation de subsides extraordinaires à l'occasion de certains anniversaires d'associations ;

Considérant que la modification demandée par le collège échevinal ne porte pas préjudice à l'équilibre budgétaire : l'administration communale dispose actuellement d'un excédent de 631.477,37 euros ;

Vu le budget de l'exercice 2024 dûment arrêté par le Ministre des Affaires intérieures en date du 16 janvier 2024 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'apporter la modification suivante au budget communal :

<i>Exercice</i>	2024
<i>Service</i>	Ordinaire
<i>Chapitre</i>	Dépenses
<i>Article</i>	3/910/648120/99002
<i>Modification</i>	+ 1.250,00
<i>Crédit budgétaire</i>	16.250,00
<i>Crédit nouveau</i>	17.500,00

De financer l'inscription desdits crédits par l'excédent de 631.477,37 euros réalisé au budget approuvé de l'exercice 2024 en cours, le solde de la modification s'élevant à +1.250,00 euros et réduisant ainsi le solde de l'excédent à 630.227,37 euros.



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Référence

Séance publique du 25 mars 2024

Point

CC.2024-03-25 - 6.11

Objet

6.11

Budget 2024 - Modification budgétaire (A. Alimentation de l'article 3/910/648120/99002)



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 107bis (2) 3° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 9 avril 2024


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,